



**RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION,  
DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES (CECAC)  
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)**

**Fiche synthèse**

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
  - Bruxelles (Belgique)
  - 29 au 31 mars 2012
- PARTICIPANTS**
- M. Bertrand St-Arnaud, député de Chambly, vice-président de la Section du Québec de l'APF, rapporteur à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de (CECAC) l'APF
  - M. Olivier Lemieux Périnet, conseiller à la Direction des relations interparlementaires et internationales.
- CONTEXTE**
- La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) est l'une des quatre commissions permanentes de l'APF. Les commissions se réunissent deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle au cours de laquelle les stratégies sont élaborées, les activités sont planifiées et les rapports sont étudiés et commentés avant leur présentation à la Session.
  - La CECAC examine les questions relatives à la diversité des expressions culturelles, au rayonnement de la langue française, à l'éducation, à la formation, aux technologies de l'information et des communications et à l'audiovisuel.
  - La dernière réunion de la CECAC a eu lieu à la veille de la 37<sup>e</sup> Session plénière de l'APF, à Kinshasa (République démocratique du Congo) en juillet 2011.
  - La Section du Québec occupe un poste de rapporteur au sein de cette Commission.

## **THÈMES**

- Le suivi de la Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales
- Les enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle
- L'éducation au développement durable
- Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA
- Antagonisme et complémentarité entre Francophonie culturelle et Francophonie économique
- La propriété intellectuelle et les nouvelles technologies dans la Francophonie.

## **OBJECTIFS ET ENJEUX**

- Présenter un rapport de suivi de la Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Présenter la contribution de la Section du Québec à l'étude sur les enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle.
- Présenter la contribution de la Section du Québec à l'étude sur l'éducation au développement durable.
- Faire valoir la position de la Section du Québec sur les thèmes à l'ordre du jour.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.

## **COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**

- Près d'une trentaine de parlementaires, issus de vingt-deux sections de l'APF et représentant les quatre régions de l'espace francophone, ont participé à cette réunion de la CECAC.
- Le député de l'Assemblée nationale a présenté un rapport de suivi de la Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le député de l'Assemblée nationale a détaillé les actions engagées par l'APF à la suite de l'adoption de la Déclaration de Québec. Il a également présenté les faits saillants de la cinquième session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS  
(SUITE)**

- Le député de l'Assemblée nationale a en outre proposé d'auditionner, lors de la prochaine réunion de la CECAC, M. Bernard Boucher, professeur associé à l'Université Senghor d'Alexandrie et spécialiste des politiques culturelles. Le professeur Boucher a notamment réalisé des travaux sur l'état de la situation des politiques culturelles dans la Francophonie, de même que sur les éléments d'une politique culturelle type.
- Le député de l'Assemblée nationale a finalement recommandé qu'au sein des parlements membres de l'APF, la commission compétente en matière culturelle puisse auditionner le ou la ministre de la Culture à propos de la mise en œuvre, au niveau national, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette recommandation a été accueillie favorablement par le président de la CECAC et sera acheminée à l'ensemble des sections de l'APF.
- Le député de l'Assemblée nationale a fait sa présentation en présence du Directeur de la Langue française et de la Diversité culturelle et linguistique à l'Organisation Internationale de la Francophonie, M. Frédéric Bouilleux. Ce dernier a réagi à la présentation du député de l'Assemblée nationale en annonçant la tenue de quatre sessions de formation pour les parlementaires, qui s'inscriront dans le cadre du programme d'appui au renforcement des politiques et industries culturelles des pays du Sud déployé par l'OIF. Les séances de formation se tiendront au Gabon, au Sénégal, au Burkina Faso et au Niger. Cette annonce constitue une réponse positive de l'OIF à une demande formulée par l'APF dans la foulée de la mise en œuvre de la Déclaration de Québec.
- La CECAC s'est réunie au Parlement européen afin de discuter de l'application du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Les parlementaires ont souligné les initiatives mises de l'avant par la Francophonie afin de promouvoir le français dans les instances internationales. Ils se sont également dits préoccupés par l'absence de directives à l'attention des diplomates et du personnel des pays de la Francophonie concernant la mise en œuvre du Vade-mecum. Les membres de la CECAC ont recommandé que de telles directives soient édictées.
- Dans le cadre d'un débat portant sur les systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle, le député de l'Assemblée nationale du Québec a présenté les spécificités du système d'éducation québécois, de même que les diverses mesures mises en œuvre afin d'appréhender les défis sociaux et technologiques rencontrés par les intervenants oeuvrant au sein du système d'éducation du Québec.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS  
(SUITE)**

- Par ailleurs, la présidente déléguée de la section française, M<sup>me</sup> Henriette Martinez, a partagé les conclusions d'un rapport intitulé « Francophonie culturelle, Francophonie économique : antagonisme ou complémentarité ». Les conclusions de ce rapport mettent en lumière la nécessité pour la Francophonie d'investir le secteur économique en s'appuyant sur les nombreuses ressources dont cette dernière dispose.
- Enfin, dans l'esprit de la déclaration du Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, au Forum préparatoire à la Conférence Rio +20, la CECAC a longuement débattu sur l'éducation au développement durable. Ce débat a été enrichi par les contributions de plus de douze sections et par l'audition de quatre experts qui ont mis l'accent sur la nécessité de transformer la stratégie éducative. Au terme de ce débat, tenu sous la direction du vice-président de la CECAC, M. Yves Reinkin, les membres de la Commission ont décidé de proposer à la Session plénière de l'APF une résolution recommandant aux chefs d'État de la Francophonie de mettre un accent particulier sur l'éducation au développement durable dans les programmes éducatifs nationaux.

**COÛT**

- Per diem et autres frais	2 113,95 \$
- Transport	2 911,03 \$
<b>Total</b>	<b>5 024,98 \$</b>